La communauté internationale célébrera l'an prochain le 35e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pour le moment, j'aimerais anticiper quelque peu sur cet anniversaire et passer en revue avec vous de vieux problèmes et des progrès récents dans le dossier de la promotion et de la protection des droits de l'homme à travers le monde.

À l'occasion d'un colloque parrainé par l'UNESCO en 1948, Jacques Maritain a lancé un avertissement qui devrait rester, même aujourd'hui, le mot d'ordre de ceux qui se disent au service de la dignité humaine. Jacques Maritain a dit en 1948:

La vocation de langage a été si pervertie, les mots les plus vrais mis au service de tant de mensonges, que même les déclarations les plus nobles et les plus solennelles ne suffiraient pas à redonner à l'humanité la foi dans les droits de l'homme. C'est la mise en application de ces déclarations qu'on attend de ceux qui y souscrivent; ce sont les moyens d'assurer le respect effectif des droits de l'homme par les États et les Gouvernements qu'on veut garantir.\*

Quelques mois après que Jacques Maritain eut prononcé ces paroles, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Déclaration, ainsi que la Charte des Nations Unies, exprimaient sur le plan constitutionnel les libertés et les droits fondamentaux de la personne humaine. Depuis 1948, ces droits et ces libertés ont été définis avec davantage de précision dans plus de 20 pactes et conventions. On peut d'ailleurs doubler ce chiffre si on inclut les accords connexes élaborés sous les auspices de l'Organisation internationale du travail.

Tous ces instruments internationaux sont en soi de grandes réalisations. Chacun, du moins nous l'espérons, nous rapproche de l'état de véritable civilisation ainsi que